

Strombeek-Bever, le 23 juin 2020.

Lettre ouverte à Maggie De Block, Ministre des Affaires sociales et de la Santé publique et Xavier De Cuyper, Administrateur Général de l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS)

Finalisez le cadre juridique pour les entreprises et leurs collaborateurs qui fournissent des technologies médicales au patient dans un environnement ambulatoire

Chère Madame la Ministre,
Cher Monsieur De Cuyper,

Dans la lutte commune contre le coronavirus, tous les acteurs du secteur de la santé prennent chaque jour leur responsabilité pour lutter contre cette pandémie, parfois en mettant leur propre bien-être en danger. Grâce à leurs efforts louables, ils veillent à ce que les personnes touchées reçoivent les meilleurs soins possibles, et c'est notamment grâce à eux que nous avons réussi en partie à contenir la propagation de la pandémie.

Évidemment, leur bataille en première ligne ne laisse pas indifférent l'opinion publique. La population exprime sa gratitude et son respect fréquemment et par différents canaux. Les médias non plus n'hésitent pas à rendre aux prestataires de soins, qui travaillent jour et nuit dans des circonstances difficiles pour fournir des soins de qualité, les louanges qui leurs sont dues.

Avec cette lettre ouverte, beMedTech, la fédération belge de l'industrie des technologies médicales, veut attirer l'attention sur un autre groupe d'acteurs qui, bien qu'en coulisses mais pourtant aussi en première ligne, jouent un rôle important dans nos soins de santé primaires, les firmes dites STHA (Services & Technologies Home Assistance). Elles sont spécialisées dans la fourniture ou l'installation de dispositifs et de technologies médicales en milieu ambulatoire (en dehors de l'hôpital, p.ex. au domicile ou dans des maisons de repos et de soins) et assurent également les entretiens et les réparations si nécessaire, afin que l'appareillage puisse toujours être utilisé en toute sécurité et correctement.

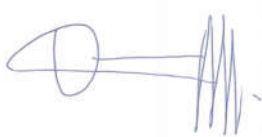
Ces sociétés, actives dans entre autres l'oxygénothérapie, la thérapie du sommeil, la nutrition médicale et la thérapie de perfusion à domicile, permettent aujourd'hui plus que jamais aux patients d'obtenir des soins nécessaires en dehors de l'hôpital et d'éviter un transfert risqué vers l'hôpital. Ainsi, elles ont également contribué et aident toujours à garder la crise actuelle gérable, ne fut-ce que par leur contribution directe pour l'oxygénothérapie à la fois dans le diagnostic et à la sortie de l'hôpital, mais aussi indirectement en continuant à fournir des services médico-techniques qui ne sont pas lié au COVID-19. Ce qu'elles continueront à faire après la crise corona.

Les chiffres en disent long sur le rôle de ces sociétés STHA en cette période de crise, en particulier celles actives dans la fourniture (des équipements) d'oxygénothérapie aux patients à domicile ou en centre de soins : alors qu'en janvier 2020 un peu plus de 10 000 patients ont été aidés grâce à leurs solutions, ce nombre est passé à 16 000 patients fin avril. De toute évidence, cela a exigé d'énormes efforts, un immense travail et de la flexibilité de la part de ces entreprises et de leur personnel. Par ailleurs, afin de répondre le plus efficacement possible à cette forte hausse des demandes et d'aider tout le monde, y compris les pharmaciens auprès desquels ces commandes sont passées, et à la demande du gouvernement (cabinet Debacker et l'AFMPS) et des associations de pharmaciens (APB et Ophaco), le secteur (via beMedTech) a rapidement et à ses frais développé un système de réservation en ligne (www.covid-oxygen.be). Cette plate-forme était opérationnelle en moins de 8 jours et est toujours utilisée quotidiennement.

Malgré tous leurs efforts, ces entreprises et leurs collaborateurs, même pendant cette crise, sont confrontés à des gouvernements et des services publics qui prétendent parfois que ce secteur n'existe pas. Une conséquence douloureuse et très tangible est que le personnel STHA n'est pas (encore) considéré comme des utilisateurs privilégiés du matériel de sécurité. Pour cette raison, et en particulier au début de la crise corona, ils ont travaillé pendant des semaines avec un manque d'équipements de protection individuelle tels que des masques buccaux, des gants et des tabliers. Cependant, ils ont continué à visiter des patients potentiellement infectés sans interruption pour effectuer des installations techniques ou des réparations ou afin de donner une formation sur l'équipement.

beMedTech et ses membres concernés œuvrent depuis des années pour un cadre juridique pour les entreprises et le personnel actif dans le secteur des STHA. Un travail important a déjà été réalisé à cet effet avec l'Agence fédérale des médicaments et des produits de santé (AFMPS) compétente en cette matière. De nombreux critères de qualité concrets seront inclus dans ce cadre juridique (via les spécifications de la norme ISO13485), notamment des spécifications dans le domaine de la formation et des qualifications du personnel, de la traçabilité, de la maintenance des installations et du support technique. beMedTech demande donc au gouvernement fédéral et à l'AFMPS de finaliser une réglementation claire pour les STHA, afin de créer des conditions de travail équitables et de qualité, dans l'intérêt de la qualité des soins et de la sécurité du patient et des collaborateurs STHA.

Merci pour votre aimable attention,



Peter Van Draege
Vice-président section STHA



Jo Ravelingien
Président section STHA



Marnix Denys
Managing Director beMedTech

Les membres de beMedTech suivants actifs dans le secteur STHA signent également cette lettre ouverte :

